

ANNEXE 51-102A3
DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

Rubrique 1 DÉNOMINATION ET ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ

Corporation Groupe Mercator Transport (« **Mercator Transport** »)
2500, boulevard Daniel-Johnson
Bureau 400
Laval (Québec) H7T 2P6

Rubrique 2 DATE DU CHANGEMENT IMPORTANT

6 juillet 2010

Rubrique 3 COMMUNIQUÉ

Un communiqué de presse a été émis via CNW Telbec à partir de Laval (Québec) le 6 juillet 2010.

Rubrique 4 RÉSUMÉ DU CHANGEMENT IMPORTANT

Mercator Transport a annoncé qu'elle a conclu, en date du 6 juillet 2010, un placement privé de 1 600 000 \$ par voie d'émission de 5 333 333 actions ordinaires à un prix de 0,30 \$ par action.

Rubrique 5 DESCRIPTION CIRCONSTANCIÉE DU CHANGEMENT IMPORTANT

5.1 Description circonstanciée du changement important

Ce placement privé est effectué, d'une part, par des fonds d'investissements traitant à distance avec Mercator Transport, et d'autre part, par des administrateurs de Mercator Transport. La portion du placement privé effectué par les fonds d'investissement est de 1 250 000 \$ ou 78% du montant total et celle effectuée par les administrateurs est de 350 000 \$ ou 22% du montant total. Il est à noter que les administrateurs participant à ce placement privé sont tous des administrateurs indépendants, au sens de la réglementation en valeurs mobilières.

Mercator Transport entend utiliser les fonds recueillis dans le cadre du placement privé pour l'expansion des activités, notamment en Europe et en Afrique, ainsi que pour l'acquisition précédemment annoncée de la société française S.A.S. Trans Orient Services.

Valeurs Mobilières Banque Laurentienne (« VMBL ») a agi à titre de courtier du placement privé. VMBL recevra une rémunération de 80 000 \$ (6,4% du montant brut du placement privé effectué par les fonds d'investissement) à titre de commission ainsi que 166 667 bons de souscription lui permettant de souscrire à 166 667 actions ordinaires (4% des actions ordinaires souscrites par les fonds d'investissement) de Mercator Transport à un prix de 0,30 \$ dans les

24 mois suivant la clôture du placement privé. Aucune rémunération n'est versée relativement aux actions souscrites par les administrateurs.

Suite à ce placement privé, le nombre d'actions ordinaires en circulation est de 33 135 001. Il y a également en circulation 1 800 000 options d'achat d'action et 166 667 bons de souscription permettant chacun de souscrire à une action ordinaire.

Il est à noter que le placement privé susmentionné est conditionnel, entre autres, à l'obtention du consentement définitif de la Bourse de croissance TSX à l'égard de celui-ci ainsi qu'à d'autres exigences.

5.2 Information sur les opérations de restructuration

Non applicable.

Rubrique 6 APPLICATION DES PARAGRAPHES 2 ET 3 DE L'ARTICLE 7.1 DU RÈGLEMENT 51-102

La présente déclaration n'est pas déposée de manière confidentielle.

Rubrique 7 INFORMATION OMISE

Non applicable.

Rubrique 8 MEMBRE DE LA HAUTE DIRECTION

Pour de plus amples informations, contactez monsieur Patrick Bazinet, chef de la direction financière par intérim et administrateur, au 450-667-8886, poste 228.

Rubrique 9 DATE DE LA DÉCLARATION

Le 14 juillet 2010.